

ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)

27 et 28 octobre 2022

THÈME DU COLLOQUE
GLOBALISATION, TERRORISME ET SOUVERAINETÉ EN AFRIQUE

Axe 4: Economie, Ressources Naturelles et Terrorisme

IMPACTS DES INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU
TERRORISME EN AFRIQUE

MOGUÉ Agoussi Alphonse

Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo (Côte d'Ivoire)

Département de Philosophie

alphonseagoussi@gmail.com

Abstract

Socio-economic inequalities have repercussions on the functioning and even the harmony of our States, particularly in Africa. They make populations vulnerable to everything, including terrorist recruitment. It is in a context of disproportionate globalization, exacerbated privatization, institutionalized interference and generalized deconstruction of States that we intend to expose the role that socio-economic disparities can play in the expansion of terrorism. Ignored very often by African states, this socio-economic precariousness presents attractive offers and incentives to acts of extreme violence to the point of annihilating sovereignty and the power to exercise throughout the national territory.

Keywords: Education, Socio-Economic Inequalities, Political Freedom, Sovereignty, Terrorism

Résumé

Les inégalités socio-économiques ont des répercussions sur le fonctionnement et même l'harmonie de nos États, africains en particulier. Elles rendent les populations vulnérables à tout va y compris le recrutement des terroristes. C'est dans un contexte de globalisation disproportionnée, de privatisation exacerbée, d'ingérence institutionnalisée et de déconstruction généralisée des États que nous comptons exposer le rôle que les disparités socio-économiques peuvent jouer dans l'expansion du terrorisme. Ignorée très souvent par les États africains, cette précarité socio-économique présente des offres attractives et incitatives aux actes d'extrême violence au point d'annihiler la souveraineté et le pouvoir d'exercer sur tout le territoire national.

Mots-clés : Éducation, Inégalités Socio-Economiques, Liberté Politique, Souveraineté, Terrorisme

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Introduction

Le terrorisme est une forme de violence illégitime perpétrée contre des individus ou des biens afin de contraindre et intimider des États et des sociétés pour des revendications politiques exprimées la plupart du temps en termes sociaux, économiques ou religieux (J.-P. Ney, L. Touchard, 2004, p. 4). Sous des formes variées, notamment, en fonction des cycles de la répression dont il fait l'objet, le terrorisme vise, avant tout, à créer une atmosphère de peur et d'inquiétude.

Si l'Afrique subsaharienne connaît au début des années 1990 et encore plus à partir des années 2000, une montée astronomique du terrorisme, force est de reconnaître que cette pratique n'est pas nouvelle. Déjà dans l'Antiquité, « les Zélotes¹ - juifs opposés à l'occupation romaine en Palestine -recourent à ce qu'il conviendrait d'appeler aujourd'hui du terrorisme. La secte des Assassins musulmans emploie aussi de telles méthodes, notamment contre les Croisés, au Moyen-âge » (J.-P. Ney, L. Touchard, 2004, p. 5). À en croire Ney et Touchard, ce n'est que dans la moitié du XIXe siècle que le terrorisme se développe en pleine Russie tsariste par des actions menées par les nihilistes que sont les premiers révolutionnaires russes, aboutissant à la révolution de 1905.

Cependant, l'impact effectif du terrorisme n'est qu'un moyen et non une fin. Pris sous cet angle, il se distingue foncièrement de la criminalité, organisée ou non, par le fait que son objectif immédiat n'est pas un gain pécuniaire. C'est à un tel ennemi, souvent invisible et sans visage, qui a montré sa puissance de nuisance par des attaques ignobles répétées que font face les États en général, les États africains en particulier. Cette violence terroriste a de lourdes conséquences sur la stabilité et la paix, sur la souveraineté des États africains. Le terrorisme présente de multiples sources de développement parmi lesquelles nous pouvons citer l'entretien ou l'amplification des inégalités socio-économiques entre les individus par les gouvernants.

Ces disparités font des individus, non seulement, des personnes socialement vulnérables mais également les exposent à la tentation terroriste. Dès lors, se pose les questions suivantes : en quoi les inégalités socio-économiques contribuent-elles à l'éclosion du terrorisme en Afrique ? Quels sont les objectifs qui sous-tendent le terrorisme si son but quintessenciel n'est pas financier ? Par ailleurs, de quels moyens disposeraient les États africains pour aborder la menace du terrorisme lorsqu'on sait que ceux-ci apparaissent comme « faible en Afrique » ? De fait, la violence terroriste connaît une croissance exponentielle en Afrique, notamment en Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Lybie), selon J. Cilliers (2004, p. 86) : « la contagion apportée par les anciens combattants "afghans" ». Dans ce contexte, comment cette violence est-elle parvenue à se répandre dans toute l'Afrique sans qu'il y ait des mesures fortes pour la juguler ? Mieux, Quels sont les facteurs qui justifieraient une telle expansion dans toute l'Afrique ? Mieux encore, peut-on encore parler de souveraineté lorsque la violence terroriste impose aux États africains des limites et compromet le libre choix de leur système politique, économique, social et culturel ? Telles sont les interrogations secondaires qui étayent la présente réflexion.

¹ Les Zélotes (en hébreu *qana'im*) revendiquent le zèle (*qin'ah*) pour le service de Dieu. Ce mouvement regroupait des jeunes prêtres Juifs qui manifestaient leur zèle pour Dieu à travers des actions les plus criminelles qu'ils faisaient passer pour des entreprises vertueuses.

« « Zélotes », dont les actes confirmèrent le nom, car ils mirent leur zèle à imiter toute œuvre scélérate et à répéter tous les forfaits dont l'histoire avait gardé le souvenir » Cf. F. Josèphe, 2022, Livre VII, *Triomphe des Flaviens à Rome, prise des dernières forteresses dont Massada, ultimes résistances en Cyrénaïque*, In *Œuvres Complètes*, Paris, Bouquins, p. 534-535.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

L'intention fondatrice visée ici est de montrer que, contrairement à ce qu'on croit, les raisons religieuses sont loin d'être les seuls moyens justificatifs du terrorisme en Afrique ; ce qui permet d'ailleurs, la recherche d'éventuels facteurs de l'émergence de la violence terroriste en termes d'inégalité sociale qui menacent la souveraineté, ressort de prospérité, et également, indice de sécurité nationale. Ainsi, pour atteindre ce but, il nous apparaît nécessaire de montrer, dans une approche analytico-critique, que la précarité socio-économique est source de facteurs attractifs ou incitatifs au terrorisme (I) ; pour exposer le risque qu'encourt un pouvoir complice de la violation des droits fondamentaux des individus (II) ; et, montrer de quelle façon la souveraineté et la sécurité des États africains sont à l'épreuve perpétuelle du terrorisme (III).

1. Précarité socio-économique: facteurs attractifs et incitatifs au terrorisme

Les pays africains font face à un environnement déstabilisé par les guerres et la misère nées des bouleversements socio-économiques. Ce déséquilibre socio-économique, à la fois naturel et structurel, a une influence sur la vie des individus et alimente des sentiments de frustration, de mépris qui conduisent à des actes d'extrême violence. Ce qui nous permet de porter un regard critique sur le niveau éducationnel des citoyens en Afrique.

1.1. Les enjeux socio-économiques face au développement du terrorisme

Les germes socio-économiques, dans l'explication de la propagande du terrorisme, sont les plus récurrents en Afrique : « Quelque chose dans nos organisations sociales et politiques pourrait avoir favorisé le discrédit des promesses contenues dans les révolutions modernes » comme l'affirme R. Gori (2017, p. 10). C'est dire que les inégalités socio-économiques sont à la base naturelle et structurelle.

Les individus dans une société donnée ne jouissent pas tous des mêmes conditions socio-économiques. Et, cela s'explique de façon naturelle. Ces inégalités, issues de talents innés ou de savoir-faire, nous sont imposées naturellement. Ce sont des choix qui échappent à notre contrôle dès la naissance. Dans *Repenser l'inégalité*, A. Sen (2000, p. 17) nous fait remarquer que : « Les êtres humains sont très différents entre eux ». Ces différences sont liées à plusieurs facteurs non seulement externes tels que la fortune reçue en héritage, le milieu naturel et social où nous vivons, mais aussi personnel en lien avec l'âge, le sexe, la vulnérabilité aux maladies, les aptitudes physiques et intellectuelles. À ces inégalités d'ordre naturel, il faut ajouter celles suscitées par nos structures sociales qui en commandent leur répartition.

Les inégalités d'ordre structurel sont celles que nos institutions les plus importantes doivent pouvoir garantir à tout individu de sorte à compenser les disparités nées des contingences naturelles. Ces institutions, parmi tous les arrangements institutionnels envisageables et réalisables, doivent garantir un libre accès aux avantages socio-économiques associés à différentes positions sociales à tous les citoyens. Ces biens sont « tout ce qu'on peut supposer qu'un être rationnel désirera, quels que soient ses autres désirs (...) ils sont constitués par les droits, les libertés et les possibilités offertes, les revenus et la richesse » (J. Rawls, 1993, p. 357). Cela impose dès lors un indice des avantages socio-économiques autorisables à ceux dont l'indice est le plus faible, et dont l'identité peut varier d'un arrangement à l'autre dans un contexte de justice sociale.

Ces opportunités socio-économiques n'étant pas garanties par les États africains rendent les populations vulnérables, principalement, la jeunesse. Dans une édition spéciale publiée en Avril 2022 par le Groupe de réflexion sur l'Afrique de l'Ouest (WATHI), organisation affiliée au Groupe de la Banque Mondiale, A.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

I. Kouagou indiquait que : « L'Afrique reste en effet la région du monde qui compte le plus de jeunes puisque l'âge médian y est de 19,7 ans, contre 30,9 ans au niveau mondial en 2020 selon les chiffres publiés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) ». En outre, cette évolution de la population jeune en Afrique ouvre le débat sur la disponibilité des opportunités socio-économiques offertes aux jeunes africains, notamment, sur la question de l'emploi. Les États africains manifestent une politique socio-économique très loin de combler les aspirations des jeunes livrés à leur propre sort. Et pourtant, de telles inégalités tributaires ne sont pas faites pour garantir la paix, l'harmonie au sein de la société.

Ces inégalités socio-économiques, à en croire N. L. Diallo (2020, p. 55), poussent ces jeunes vulnérables sur « le chemin de la radicalisation et de la violence extrémiste ». Ces jeunes désœuvrés sont flexibles et prêts à intégrer les organisations terroristes en Afrique telles que le Mouvement pour l'Unité du jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) devenu Al Mourabitoune, Al Qaeda Au Maghreb Islamique (AQMI), ANSAR DINE, Le Front de Libération du Macina (FLM), Boko Haram ou État Islamique en Afrique de l'Ouest. Ce nouveau contexte socio-économique où règnent en maîtres absolus, la pauvreté, le chômage, le manque d'opportunités économiques, la mauvaise gouvernance, l'inaccessibilité, la mauvaise qualité des services publics de base, et la corruption crée une zone d'instabilité permanente. C'est à juste titre que Achille M'bembé dans une interview accordée à Jeune Afrique en 2015 prévient que :

Ces jeunes n'ont rien à perdre. Ils ont le choix entre l'émigration et la guerre, qui offre, elle aussi, une mobilité sociale. Il n'y a pas si longtemps, ils pouvaient aller en Libye, dans les pays du Golfe ou en Europe. Mais les possibilités d'émigrer s'amenuisant, il ne leur reste plus qu'à se faire enrôler sur les marchés régionaux de la violence. La foi ne joue ici qu'un rôle assez mineur. Ce choix est avant tout pragmatique, dénué de tout sentimentalisme. Faire la guerre est devenu un boulot comme un autre, l'un des mécanismes de la mobilité sociale.

Il y a de forte chance que la violence terroriste perdure en Afrique si nos États ne traitent pas de fond en comble la situation précaire des jeunes. En clair, ces jeunes « étran­glés par la pauvreté développent très souvent un sentiment de discrimination et d'exclusion sur lequel se construisent la colère, son penchant idéologique qu'est l'extrémisme et, partant, le terrorisme en tant que forme d'expression violente » (P. C. O. Afane, 2022, p. 21). Le secteur éducation inadéquat en Afrique en est un pan très attractif dans l'expansion du développement du terrorisme.

1.2. L'éducation en souffrance

La pauvreté est d'ordre social car, elle est liée à notre niveau d'éducation avant même ses manifestations matérielles. Au nombre des défaillances socio-économiques susmentionnées, l'éducation occupe une partie importante. Pourtant, l'accès à l'éducation est indissociable au développement économique et social d'un État. Selon J. Rawls, il est impensable que l'État ne porte pas un souci à l'éducation des jeunes qui tient à leur rôle futur de citoyens. Ce souci doit entériner « des éléments aussi essentiels que l'acquisition d'une faculté de comprendre la culture publique et de participer à ses institutions, la capacité à être des membres de la société économiquement indépendants leur vie durant, à développer des vertus politiques, tout cela à partir d'un point de vue lui-même politique » (J. Rawls, 1995, p. 245). L'éducation accorde à chaque individu l'assurance de sa propre valeur.

Malheureusement, les infrastructures éducatives en Afrique sont pour la plupart concentrées dans les grandes villes. Ce dispositif laisse des zones géographiques aux prédateurs terroristes. Ces zones non couvertes ou négligées par nos États africains constituent non seulement un poison pour la frange jeune, mais également transforme celle-ci en « une proie facile pour l'endoctrinement, la manipulation et le

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

recrutement par des groupes terroristes » (N. L. Diallo, 2020, p. 57). Cela nous fait penser à un échec de l'État. Si pour des sommes insignifiantes les jeunes s'adonnent au terrorisme, cela peut s'expliquer par leur naïveté qui les rend plus réceptifs à l'idéologie extrémiste, pendant que leur frivolité fait d'eux des armes de « destruction massive » capable de tuer pour le plaisir ou pour le fanatisme. Dans le sahel, au Burkina Faso par exemple, « certains jeunes, désœuvrés et frustrés, "vont dans les camps d'entraînement pour se faire de l'argent. Des confidences rapportent que les recrues reçoivent au moins 100.000 FCFA [l'équivalent de 152 Euros] par mois. Ce qui n'est pas rien pour des familles démunies » (N. L. Diallo, 2020, p. 58).

L'éducation religieuse joue un rôle très important dans le développement du terrorisme en Afrique. Rejoindre un groupe religieux doit se comprendre comme un échange de croyances au cours duquel l'individu vend de « l'identité » contre de la « solidarité ». La validation de « l'échange religieux » implique des actes sacrificiels. Ce processus d'échange de croyance revient à internaliser les valeurs du groupe et donc celle du leader. Cet échange démontre une instrumentalisation de la religion à des fins macabres.

Le recrutement des jeunes terroristes ne se fait pas seulement dans les écoles coraniques. Dans un environnement où l'offre éducative est faible, P. C. O. Afane souligne que mêmes des enfants fréquentant les écoles dites modernes sont enrôlés en raison de la précarité dans laquelle ils vivent et qui les rend réceptifs au prosélytisme de Boko Haram. Mais, quoi qu'il en soit, « cette organisation convoite davantage des jeunes non scolarisés, exerçant des activités précaires comme la mendicité; certains d'entre eux vont même vers les islamistes ».

Il convient de retenir que les inégalités socio-économiques constituent des facteurs excitants et incitatifs dans le développement du terrorisme en Afrique. Toutefois, nos États africains gagneraient à œuvrer de plus en plus pour la justice équitable pour permettre à chaque individu d'obtenir des conditions de réalisation des projets de vie bonne. Cette vie passe inexorablement par une garantie des libertés politiques.

2. De la privation des libertés politiques

Les États africains garantissent très peu de libertés politiques aux citoyens. Ces libertés politiques sont fondamentales dans l'épanouissement de l'être humain. Leur violation est un terreau fertile pour les mouvements extrémistes violents.

2.1. La violation des droits fondamentaux des individus : une démocratie édulcorée

Les droits fondamentaux sont des droits accordés à chaque individu et assurés dans un État de droit et de démocratie. Ces droits fondamentaux sont constitués en grande partie par le droit à la vie, le droit à la dignité et à l'honneur, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'association, le droit à une procédure judiciaire équitable, l'interdiction de la torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants, l'intégrité physique et morale etc. Ces libertés et droits fondamentaux ont, au plan international, un caractère juridique obligatoire, depuis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Les principes de la justice constituent la finalité même des politiques et exigent simplement que « la position de chacun soit améliorée » (J. Rawls, 1987 et 1997, p. 30). Au-delà de l'accord des partenaires, la justice nécessite de la coordination dans les projets des individus, de

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

la stabilité des institutions, de l'obéissance aux lois qu'on s'est soi-même prescrites et de l'efficacité pour atteindre les buts sociaux fixé sans que cela ne préjudicie aux droits et libertés des individus.

Faire respecter les droits fondamentaux ou les réaliser, c'est réconcilier l'individu et son milieu. Et pourtant, ces droits existent et sont contenus dans la loi fondamentale, la constitution. Malheureusement, c'est cette loi que les régimes politiques en Afrique ont cette subtilité de violer, de terroriser une fois au pouvoir. Les expressions les plus flagrantes de cette violation résident en la modification de la constitution à la veille des fins de mandat présidentiel pour faire sauter deux principaux verrous tels que l'âge limite et le nombre de mandats² ; dans le même ordre d'idées, nous citons le musèlement des personnes pour leur opinion politique ou de pensée que dénoncent la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH) et la Ligue Djiboutienne des Droits Humains (LDDH) (non-respect des principes de l'état de droit, de la démocratie et des droits humains de la part) du régime de Djibouti. Ces agissements créent des contextes d'instabilité, propices aux actions terroristes. C'est tout le système démocratique qui est malade en Afrique. Il y a bien un mirage entre ce qu'est la démocratie et son application dans nos États africains. Pour lever l'équivoque, N. Polony (2021, p. 44) rappelle que : «La démocratie repose sur l'idée qu'une voix vaut une voix (...)». Le pacte démocratique africain gagnerait à réhabiliter les citoyens dans leurs droits embrigadés par les pouvoirs politiques.

Entraver la démocratie tout en espérant combattre efficacement le terrorisme, c'est ignorer l'une des raisons clés de l'expansion du terrorisme. Car, «il s'agit aussi de sauver la démocratie et les valeurs qui la fondent » (R. Gori, 2017, p. 45). En outre, les violations des droits humains par le régime répressif, l'inaccessibilité ou la mauvaise qualité des services publics de base sont des facteurs incitatifs à l'extrémisme violent. Gouverner de cette façon offre peu d'espace pour garantir les conditions satisfaisantes à un meilleur épanouissement des citoyens. Dans un tel contexte, écrit P.C.O. Afane (2022, p. 20), « toutes les conditions sont donc réunies pour que se structure une dynamique de colère préparatoire à l'extrémisme et à la violence portés par des sociétés indignées, désabusées et demandeuses de traitements plus humains ». Le mal est encore profond puisque « les attaques terroristes sont utilisées pour semer la terreur et frappent à l'aveugle pour faire de nombreuses victimes et pour compromettre les libertés fondamentales » (M. Samba-Vouka, 2021, p. 47). Cette terreur touche très souvent les innocents que la principale cible visée qu'est le régime répressif.

Selon le rapport publié par The Institute of Economics and Peace le 02 mars 2022, l'Afrique subsaharienne représente 48 % des décès dus au terrorisme dans le monde et, le Sahel abrite les groupes terroristes à la croissance la plus rapide et les plus meurtriers du monde. Il revient aussi dans ce rapport que l'État islamique (EI) remplace les talibans en tant que groupe terroriste le plus meurtrier au monde en 2021, avec 15 morts par attentats au Niger. Cela s'explique par le fait que « les régions reculées ne bénéficient pas du même traitement politique que celles qui abritent les capitales politiques et économiques » (P.C.O. Afane, 2022, p. 21). Tant que les libertés ne seront pas effectivement acquises, tant que les citoyens seront dans l'incapacité de se soigner, ils seront enclins à instrumentaliser la violence comme un moyen de revendication.

² Selon le rapport publié le 24 décembre 2019 par Le Monde avec AFP : « depuis 2000, onze chefs d'État africains ont changé leur Constitution pour rester au pouvoir », déclenchant parfois la chute des régimes en place.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

2.2. L'instrumentalisation de la violence

Face à un État répressif et dictatorial, la violence extrémiste fait de plus en plus rage comme moyen de protestation. L'individu opprimé se réfugie soit en la religion soit dans une idéologie politique extrémiste pour espérer faire passer son message. Ce qui donne lieu à une instrumentalisation de la violence soutenue par une sorte de rationalité du sacrifice chez l'individu. Cette instrumentalisation de la violence peut s'expliquer de deux façons : l'extrémisme religieux d'une part et l'idéologisation politique de la violence d'autre part. Le tout regroupé dans une sorte de liberté religieuse qui, de près, est une déviation ou un opium religieux.

Les individus ont une façon unique de concevoir la religion : elle est un moyen de parvenir au salut de l'âme. Mais, les actions qui conduisent à ce salut en sont multiples. C'est dans ce piège que tombent plusieurs. La morale religieuse est celle qui place au cœur de l'action l'amour et la tolérance. Malheureusement, certains croyants sont séduits par le charisme de leur leader religieux. Alors, si pour l'utilitariste R. Wintrobe (2002), « rejoindre un groupe religieux doit se comprendre comme un échange de croyances au cours duquel l'individu vend de l'identité contre de la solidarité » (T. Deffarges, 2003, p. 376), force est de reconnaître que cet échange implique inexorablement un acte de sacrifice. En clair, Deffarges montre ici que « l'individu abandonne ses choix contre ceux du leader » (ibidem). L'individu, par un don de soi, est à la remorque du leader religieux. Lequel leader fait usage du fondamentalisme pour contrôler et obtenir des rentes de ses fanatiques.

La radicalisation religieuse prend toute sa place au détriment des populations dans les zones non-couvertes ou négligées par l'État. C'est le cas de Boko Haram avec l'application de la charia y compris les enlèvements de personnes dans la partie Nord du Nigeria. Selon les chiffres avancés par Amnesty International au Nigeria, c'est près de 1436 élèves et 17 enseignants enlevés entre décembre 2020 et octobre 2021. C'est énorme pour ne rien faire. Ainsi, la radicalisation se manifeste alors par une violence plus extrême et le martyrisme apparaît comme un niveau extrême de sacrifice. La présence de divers groupes terroristes en Afrique, surtout dans la bande sahélo saharienne est due à un abandon géographique de cette zone. Ce qui met en cause la souveraineté de ces États. Dans une certaine proportion, ce sont ces organisations terroristes qui ont pris le relais de l'État dans la fourniture de services sociaux de bases aux populations locales.

3. La souveraineté des États africains à l'épreuve du terrorisme

La menace terroriste ne laisse aucun État à l'abri de la terreur. Chaque État vit plongé dans une hantise permanente. Les terroristes frappent à tout bout de champ. Ce qui compromet la souveraineté des États, des États africains en l'occurrence. Cette atteinte à la souveraineté de l'État sera mise en évidence par la fracture institutionnelle en rapport avec le développement des activités économiques illégales et la difficulté des États africains à garantir la sécurité.

3.1. Des activités économiques illégales au soutien terrorisme

L'exploitation de certaines ressources naturelles dans certains États africains demeure le nid du financement des terroristes de par son caractère illégal. Au-delà de ce que ces activités illégales causeraient comme dommages socio-économiques aux États en Afrique, elles servent à enfoncer le clou à la stabilité, à la souveraineté de ces États. L'orpaillage artisanal, l'immigration irrégulière, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent offrent de véritables opportunités de menaces dont le terrorisme constitue

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

l'un des traits marquants. Nous retenons l'orpaillage clandestin comme objet d'étude parmi ces nombreuses activités illicites.

L'orpaillage est la recherche et l'exploitation artisanale de l'or dans le sol ou les rivières aurifères. Principalement en Afrique de l'Ouest, cette activité s'est développée progressivement dans plusieurs pays, y compris de grandes nations aurifères. Le quotidien français « Le Monde » explique que ce filon saharien, allant du Soudan jusqu'en Mauritanie, fait le bonheur des orpailleurs clandestins, mais aussi des groupes terroristes actifs qui se sont mis à « la recherche du précieux métal jaune » (C. Bensimon et al, 2021). Cette activité illicite se fait complice de la destruction de l'écosystème. Mieux, on pourra dit avec exactitude que : « L'orpaillage clandestin engendre la déforestation qui provoque l'érosion de sols, détruit les habitats et la continuité forestière, perturbe la flore et la vie animale et contribue à détruire la biodiversité » (K.S. Akpo et al, 2022, p.155). L'orpaillage clandestin détruit de nombreuses terres agricoles fertiles, participe à l'avancée du désert par la destruction des forêts, ainsi que fleuves et rivières.

L'orpaillage artisanal est une activité économique qui sort du cadre réglementaire et échappe au contrôle étatique a des conséquences graves sur la société. Ces conséquences vont de l'intimidation au harcèlement des populations sur leurs propres terres. Mieux, ces intimidations sont l'œuvre même de gangs organisés puis armés. Ainsi, l'orpaillage clandestin tisse un nœud commun avec le terrorisme à savoir : le caractère illicite ou inégal. En clair, si le terrorisme est un « fait illicite de violence grave commis par un individu ou un groupe d'individus agissant à titre individuel ou avec l'approbation, l'encouragement, la tolérance ou le soutien d'un État contre des personnes ou des biens dans la poursuite d'un objectif idéologique et susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité internationales » (J. Salmon, 2001, p. 1081), l'orpaillage clandestin en est une activité économique qui l'alimente financièrement pour la simple raison qu'il est lui-même illicite.

Alors, la Convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme, entrée en vigueur le 10 avril 2002 admet comme infraction toute personne qui, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, illicitement et délibérément, fournit ou réunit des fonds dans l'intention de les voir utiliser ou en sachant qu'ils seront utilisés, en tout ou en partie, en vue d'en commettre :

Tout autre acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil, ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque. (Article 2 § 1-b).

Les activités économiques illicites doivent être impérativement identifiées puis contrôlées par les États pour freiner la montée en puissance du terrorisme en Afrique, remettant en cause leur capacité sécuritaire, leur souveraineté.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

3.2. Souveraineté et sécurité des États en Afrique

C'est un État fragilisé que l'on retrouve dans la lutte contre le terrorisme. Fragilité mise en avant par une perte de sa puissance dans la mesure où l'armée ne parvient pas à repousser durablement la détermination des groupes terroristes, par un partage de ses compétences avec les autres acteurs, mettant à nu sa souveraineté. Dans cette posture, l'État conserve son autorité biaisée dans l'exercice de ses prérogatives traduisant ainsi une souveraineté affectée. Dans un tel contexte, la souveraineté de l'État est mise à l'épreuve par le terrorisme.

Dans son livre intitulé *Les six livres de la République*, J. Bodin (1608, p. 23) fait cette définition de la souveraineté comme étant « une puissance absolue et perpétuelle d'une République ». La souveraineté est ce que l'âme représente pour le corps : le fondement principal. On ne saurait parler de souveraineté lorsqu'une partie de l'État est agressée ou occupée par des bandes armées, les terroristes en l'occurrence. Il va sans dire que la souveraineté de l'État relève de la plénitude de son exercice sur toute l'étendue du territoire.

Affirmer que l'État exerce la plénitude de ses compétences souveraines à l'intérieur sur l'affectibilité de son territoire, c'est « reconnaître qu'il dispose de la capacité nécessaire d'exercer, selon son appréciation discrétionnaire, les fonctions liées à l'organisation et au fonctionnement de la vie politique sur ce territoire » (M. Samba-Vouka, 2021, p. 42). Et pourtant, c'est cette souveraineté étatique qui est concurrencée permanemment par les attaques terroristes. Et, comme les violences terroristes réduisent la capacité de contrôle des États en Afrique puis la marge de liberté des individus, la question de la souveraineté ne peut être traitée en corrélation avec la liberté.

La menace terroriste est telle que les États africains perdent le monopole de contrôle et de sécurité interne. Les attaques récurrentes et imprévisibles au sein des États comme le Mali, le Burkina Faso, le Nigeria, le Cameroun, le Tchad, le Niger et tout récemment la Côte d'Ivoire, imposent de nouvelles dispositions sécuritaires portant atteinte à la liberté des individus. Lesquelles attaques montrent les insuffisances du système classique de l'État et instaurent un climat d'incertitude. C'est à juste titre que Poster et Vermeule pensent qu'il faut placer sur le même pied d'égalité la sécurité et la liberté dans la guerre contre le terrorisme. Selon leur démarche, « si la situation est grave et qu'un péril menace la communauté, le curseur pointera fatalement du côté de la sécurité [...] La liberté n'est plus la finalité ultime de l'action politique, car son amplitude est fonction des circonstances et des attentes » (G. Benhessa, 2016, p. 84). Cette nouvelle donne plonge l'État dans une circonstance exceptionnelle invitant tous à redoubler de vigilance quant aux mouvements suspects s'apparentant à ceux des terroristes.

Pour N. L. Diallo, la lutte contre le terrorisme doit pouvoir nous conduire à « transcender nos émotions, nos différences partisans pour préserver l'essentiel, à savoir, la liberté, la démocratie, l'amour de la patrie, notre souveraineté » (N. L. Diallo, 2020, p. 13). Et mieux, elle nous invite à lutter efficacement dans la mesure où la paix et la stabilité du monde sont le cumul de l'action de chaque État. Cette assertion trouve ses germes explicatifs par le processus même de la mondialisation qui suppose la facilitation de la communication, des transports, et des échanges entre les nations au-delà des frontières poreuses. Et, si notre monde est devenu un « village planétaire », il va de soi qu'« une menace à la sécurité d'un pays peut facilement devenir une menace à la sécurité de tous » (N. L. Diallo, 2020, p. 20). Désormais, la menace d'un État par des attaques terroristes doit se comprendre comme une menace à la paix et à la sécurité internationales tout simplement.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Conclusion

Le terrorisme est une menace perpétuelle à laquelle les États africains gagneraient la lutte par la collaboration de tous. Par ailleurs, il est de l'intérêt des États africains d'œuvrer au bien-être socio-économique et politique de leurs citoyens. Le non-respect d'une telle vocation plonge, inexorablement, certains individus dans une extrême vulnérabilité capable de les livrer aux solutions immédiates y compris le versant terroriste. Il convient aux États de traiter les inégalités socio-économiques avec équité. Car, ces disparités sociales constituent des moteurs de développement du terrorisme en Afrique. Pour terminer, les États africains doivent pouvoir exercer leur autorité avec la même rigueur sur toute l'étendue du territoire national. L'absence sécuritaire dans un espace donné constitue un nid d'éclosion terroriste. Cette absence sécuritaire est la preuve tangible de la fragilité de l'État et d'une souveraineté gangrenée par les humeurs terroristes.

Références bibliographiques

- AFANE Oyono Pierre Claver, 2022, *Le terrorisme et l'État en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- BENHESSA Ghislain, 2016, *L'État de droit à l'épreuve du terrorisme*, Paris, Archipel.
- BODIN Jean, 1608, *Les six livres de la République*, Paris, le livre de poche.
- CILLIERS Jakkie, 2004, « L'Afrique et le terrorisme », in *Afrique contemporaine*, n° 209, pp. 81-100. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2004-1-page-81.htm>
- DIALLO Nabonas Laafi, 2020, *Le terrorisme du Sahel : Dynamique de l'extrémisme violent et lutte anti-terrorisme : un regard à partir du Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.
- GORI Roland, 2017, *Un monde sans esprit. La fabrique des terroristes*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- JOSÈPHE Flavius, 2022, Livre VII, *Triomphe des Flaviens à Rome, prise des dernières forteresses dont Massada, ultimes résistances en Cyrénaïque*, In *Œuvres Complètes*, Paris, Bouquins, pp. 534-535.
- NEY Jean-Paul, Touchard Laurent, 2004, *Le livre noir du terrorisme*, Paris, Éditions DMP, coll. La Pieuvre Noire, réédité et distribué gracieusement sous forme numérique le 11 septembre 2011 par son auteur et par la société PRESSE 2.0.
- POLONY Natacha, 2021, *Sommes-nous encore en démocratie?*, Paris, L'Observatoire.
- RAWLS John, 1987 et 1997, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- RAWLS John, 1993, *Justice et démocratie*, Paris, Seuil.
- RAWLS John, 1995, *Libéralisme politique*, Paris, PUF.
- SALMON Jean (dir.), 2001, *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, Bruylant.

Webographie

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

AKPO Kouakou Sylvain et al, (2022), « Impact de l'orpaillage clandestin sur les ressources floristiques de la zone phytogéographique de Kanoroba (Côte d'Ivoire) », in *European Scientific Journal*, ESJ, 18 (3), 139, pages 139 à 16. <https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n3p139>, consulté le 18/12/2022.

BENSIMON Cyril et al, 2021, « En Afrique de l'Ouest, une ruée vers l'or à hauts risques », in *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/04/14/en-afrique-de-l-ouest-une-ruée-vers-l-or-a-hauts-risques_6076782_3212.html, consulté le 08/12/2022.

Convention Internationale pour la répression du financement du terrorisme de 1999, article 2 § 1-b. <https://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb0118-f.htm>, consulté le 9/12/2022.

DEFFARGES Thierry, 2003, « Sur la nature et les causes du terrorisme. Une revue de la littérature Économique », in *Revue Tiers Monde*, n° 174 | pages 369 à 392. <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2003-2-page-369.htm>.

Fédération Internationale pour les Droits Humains, « Musellement de l'opposition, violations des droits humains : inquiétude à Djibouti », Déclaration du 08/06/2022. <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/djibouti/musellement-de-l-opposition-violations-des-droits-humains-inquietude>, consulté le 18/12/2022.

KOUAGOU Alphonse Ibi, 2022, « L'entrepreneuriat des jeunes en Afrique, Groupe de la Banque Mondiale », in <https://www.wathi.org/lentrepreneuriat-des-jeunes-en-afrique-groupe-de-la-banque-mondiale-avril-2022/>, consulté le 14/11/2022.

M'BEMBE Achille, 2015, « Faire la guerre est devenu un boulot comme un autre », in <http://www.jeuneafrique.com/230963/politique/achille-mbemb-faire-la-guerre-est-devenu-un-boulot-comme-un-autre/>, consulté le 15/11/2022.

SAMBA-VOUKA Maria, 2021, « La souveraineté des États à l'épreuve du terrorisme en Afrique », in *Annale des Sciences Juridiques et Politiques*. Vol. 21, No 1. www.annalesumn.org.

The Institute of Economics and Peace (2022), Indice mondial du terrorisme 2022 : L'Afrique subsaharienne émerge comme l'épicentre mondial du terrorisme, alors que le nombre de décès dans le monde diminue. <https://www.prnewswire.com/news-releases/indice-mondial-du-terrorisme-2022-l-afrique-subsaharienne-emerge-comme-l-epicentre-mondial-du-terrorisme-alors-que-le-nombre-de-deces-dans-le-monde-diminue-822592253.html>, consulté le 25/11/2022.